L'INFO Municipale lacelle

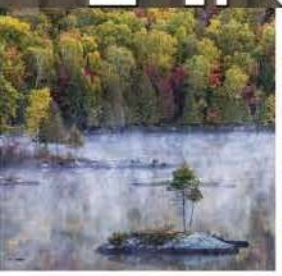

Volume 28 - Numéro 7
5 juillet 2017

LE MOT DU MAIRE

Bonjour,

Le 24 mai avait lieu une rencontre à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) avec les spécialistes Faucon pour trouver des moyens de contrôler ou de disperser les goélands sur le site. L'ensemble des mesures déjà utilisées nous permet de constater une diminution du nombre en moyenne sur le site. Une autre façon est de les effaroucher durant la période où ils sont le plus nombreux sur le site. Il s'agit d'un effarouchement intensif pour qu'ils se trouvent un endroit plus tranquille et où ils peuvent se nourrir. Cette solution sera présentée au prochain conseil d'administration.

Depuis la dernière édition de l'Info municipale, deux réunions du Conseil des maires ont eu lieu. En voici un bref résumé :

18 mai :

- nomination de M. Jean-François Delisle, maire de Val des Lacs, comme représentant à l'assemblée générale annuelle de l'Agence de mise en valeur des forêts privées. Le maire de La Minerve, M. Jean-Pierre Monette, siège déjà sur ce comité;
- positionnement concernant le regroupement des Offices municipaux d'habitation (OMH), la MRC ne déclare pas compétence en matière d'habitation et le conseil des maires choisit le regroupement des six OMH sur son territoire.

15 juin :

- adoption du règlement 328-2017 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC afin de créer une nouvelle aire d'affectation résidentielle et de récréation permettant de développer le centre de villégiature Blueberry Lake. Le 5 juin nous recevions l'avis du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire indiquant que le projet de règlement respecte les orientations gouvernementales;
- acceptation d'un conteneur pour l'entreposage des RDD au garage municipal. Valeur de 5 200$ financé par le budget PGMR de la MRC (*voir photo page 13*).

Le 1er juin nous avons rencontré Ressources Laurentides au restaurant de la Gare avec Mme Josée Dufresne agente d'accueil et d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants. Des représentants de la Municipalité, de la Chambre de commerce et de l'Association des propriétaires au lac Labelle ont discuté avec de nouveaux arrivants dans la région. Une visite de différents sites de la municipalité a été faite. Une première pour Ressources Laurentides et pour nous.

Le 2 juin avait lieu une conférence de presse pour annoncer le premier circuit d'entraînement Ironman au monde. Comme prévu le circuit vient timidement se pointer jusqu'au boulevard du Curé Labelle.

Le 12 juin avait lieu le Comité de sécurité publique de la MRC où le plan de révision des effectifs policiers pour la MRC a été revu. Après une analyse sophistiquée de toutes les régions de la province, notre MRC bénéficiera de l'ajout de 8 policiers sur 3 ans. Les deux premiers entraient en fonction le 18 juin. Le Comité de sécurité publique a recommandé l'acceptation de ce réaménagement au conseil des maires, ce qui fut fait le 15 juin.

Comme chaque année, le Comité de sécurité publique a reconnu 5 héros qui ont porté secours à des gens. Il y aurait eu un décès ou des blessures graves n'eût été de cette intervention. Dans le cadre de son volet jeunesse, le Comité a également honoré Philippe Cormier lors du Gala Méritas de la polyvalente Curé-Mercure le 6 juin 2017, un étudiant de secondaire 5 de Labelle qui a réalisé un court métrage sur l'intimidation (*voir photo page 12*).

Pour une deuxième année, lors de la réunion du conseil du 19 juin, la Municipalité a souligné les finissants du secondaire de Labelle qui se dirigent tous vers des études supérieures. Pour ne pas être en reste mardi le 23, une petite cérémonie pour souligner la fin d'études à l'école le Tremplin a eu lieu et un certificat a été remis à nos jeunes finissants pour les encourager à continuer.

À ne pas oublier le 6 juillet prochain, la clinique de sang du maire organisée par Héma-Québec dans l'unité mobile au parc René Lévesque. Bienvenue à tous.

Je vous souhaite un bel été
Gilbert Brassard, maire

SUIVI DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 5 JUIN ET DU 12 JUIN 2017 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 19 JUIN 2017

Lors des séances extraordinaires du 5 et du 12 juin 2017, le conseil a accordé un mandat pour la réfection de la toiture de la caserne et autorisé l'achat d'une pelle mécanique sur roues usagée.

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 juin 2017.

Appels d'offres et contrats

Étant donné que suite à l'ouverture de la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2017-04 pour la construction d'un abri à la Gare, la seule soumission reçue s'est avérée beaucoup plus élevée que prévu, le conseil a décidé de la rejeter.

Administration, finances et ressources humaines

Le conseil a complété l'embauche du personnel pour la saison estivale. Ainsi, Mme Audrey Proulx a été embauchée à titre d'animatrice pivot au camp de jour.

Le conseil a accepté de bonifier sa participation au projet Aventura de la Chambre de commerce de Labelle de 12 000 $, portant l'aide municipale totale à 42 000$.

Urbanisme et environnement

Quatre demandes de dérogation mineure ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter la demande de modification de la dérogation mineure numéro 2015-032 de 2,9% avec le coefficient d'occupation au sol pour l'agrandissement de la galerie à l'extérieur de la rive du lac. Le tout, sur le lot 5225043 situé au 14167, chemin Chadrofer.
- D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2017-008 de 3.54 mètres sur la largeur de l'emprise du futur chemin dans le prolongement du chemin du Lac-Bélanger. Dans le cas d'une demande de municipalisation du chemin dans le futur, le chemin devra respecter la réglementation en vigueur. Le tout, sur le lot 5549598.
- D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2017-011 pour l'agrandissement du bâtiment principal sur la galerie existante dans l'alignement du mur face au lac situé à moins de 20 mètres du lac. Le tout, sur le lot 5224966 situé au 2655 chemin Lecompte;
- D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2017-012 de 70.7m^2 sur la superficie maximale pour la construction d'un garage résidentiel et commercial et une dérogation de 41.85m^2 sur la superficie de l'usage complémentaire d'entrepreneur général en construction à l'intérieur du garage. Le tout, sur le lot 5333020 situé au 14 rue du Camping.

Une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale a également été présentée et il a été résolu de demander un plan plus détaillé au propriétaire relativement à la demande numéro 2017-013 du secteur boulevard Curé-Labelle pour l'aménagement de la cour avant, le tout tel que présenté à la propriété située sur le lot numéro 5010453, au 5685 boulevard Curé-Labelle.

Loisirs et tourisme

Le conseil a autorisé la présentation d'une demande d'aide financière à Emploi et Développement social Canada pour l'année 2018 dans le cadre du programme Nouveau Horizons pour les ainés pour l'acquisition d'un vélo-taxi-tandem.

Le conseil a également appuyé la demande d'aide financière pour le projet de création artistique proposé par le Manoir Labellois dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2018.

Règlements

Un avis de motion a été donné relativement à l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du règlement numéro 2017-282 relatif à la fermeture d'une section du chemin du Sommet.

Questions et réponses

Les seules questions adressées aux membres du conseil portaient sur une demande de dérogation mineure, sur l'échéancier des travaux de remplacement d'un émissaire pluvial sur la rue du Moulin, ainsi que sur la possibilité de faire installer une toilette au musée de la gare.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil de juin 2017.

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu **lundi le 17 juillet 2017 à 20 h.**

****

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville, à la maison de la culture et, pour la période du 1er juillet au 30 septembre, sur le panneau d'affichage près du quai public du lac Labelle. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « Conseil municipal » du site de la Municipalité au http://www.municipalite.labelle.qc.ca/. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Claire Coulombe

LE RADON

Vous avez la possibilité maintenant de mesurer la quantité du gaz radon qui pourrait être présent dans votre demeure avec le dosimètre à radon qui est disponible pour la location sans frais auprès de la Municipalité en communiquant avec madame Nathalie Mayer au 819-681-3371 poste 5001.

Rn radon

NOTRE TERRITOIRE
NOTRE AVENIR
MRC DES LAURENTIDES

RiDR
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge

Les indésirables du bac de récupération

Mai 2017 - Saviez-vous que plus de 90 % de tout ce qui est mis dans le bac de récupération (bac vert ou bleu) est recyclé et transformé et que les 10% des matières non recyclables qu'on y retrouve nuisent au bon fonctionnement des centres de tri et représentent des coûts importants. Ces centres sont conçus pour trier seulement le papier et carton, les contenants et emballages de plastique, les contenants et bouteilles de verre ainsi que le métal.

Matières à ne jamais déposer dans le bac de récupération

- Contenants et emballages de plastique portant le numéro 6.
  Toutefois, veuillez noter que le polystyrène (styromousse) qui est aussi représenté par le numéro 6 se rapporte aux écocentres régionaux pour sa récupération. Pour plus d'info : http://www.traindeviedurable.com/autres-plastiques/;

- Contenants et emballages de plastique non identifiés du ruban de Möbius;
- Sacs, emballages et pellicules de plastique **non souples** (sacs de plastique plus raides et qui ne s'étirent pas). Par exemple : les sacs de céréales, de croustilles, de barres tendres, de tablettes de chocolat, etc.
  Les sacs d'épicerie, de pains tranchés ou encore qui recouvrent les vêtements à la sortie du nettoyeur peuvent être déposés dans le bac de récupération, toutefois il est très important de les regrouper dans un sac transparent et bien noué;
- Tout autre item de plastique qui n'est pas un contenant.
  (jouets, rasoirs jetables, toiles de piscine, boyaux d'arrosage, cartables, mobiliers de jardin, pièces de voiture, etc.);
- Papiers et cartons, mouchoirs et essuie-tout **souillés**, ainsi que les papiers parchemin.
  Ces matières peuvent être déposées dans le bac brun pour ceux et celles qui en détiennent un, sinon ces matières vont dans le bac noir;
- Papiers et cartons cirés, plastifiés, sablés, d'aspect métallisé, papiers peints, autocollants, couches, photos;
- Vitres, fenêtres, verres à boire, coupes à vin, tasses, vaisselle, miroirs, céramique, poterie, pyrex, outils, gros objets en métal, bicyclettes, barbecues, pièces de voiture;

- Ampoules, bonbonnes de propane, bouteilles en aérosol, extincteurs, tubes fluorescents, reste de peinture et solvant, etc.
  Ces matières représentent des résidus domestiques dangereux (RDD) et doivent être rapportées à un dépôt de RDD ou à l'un des 10 écocentres. Pour plus d'info : http://www.traindeviedurable.com/residus-domestiques-dangereux/;

C'est à nous de faire la différence!

Pour obtenir plus d'information ou visionner la capsule vidéo ***Les Indésirables***, consultez le site Web www.traindeviedurable.com/.

Favorisons le réemploi

Si les objets sont en bon état, apportez-les à l'entrepôt de réemploi de l'écocentre de Mont-Tremblant. Nous leur donnerons une deuxième vie, car ils pourront être utiles à d'autres personnes de notre communauté. **Recycler c'est bien, mais réutiliser c'est mieux!**

DATE DE TOMBÉE DE LA PROCHAINE ÉDITION
Info municipale

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée 14 juillet 2017 **Date de parution** 2 août 2017

Mme Claire Coulombe, directrice générale de la Municipalité de Labelle et Me Claude Bernier (Carrefour du capital humain de l'UMQ)

crédits photos : Élodie Kergal/Le Studio K

LABELLE HONORÉE PAR L'UMQ POUR UNE 2E ANNÉE CONSÉCUTIVE!

Montréal, le 5 juin 2017 – L'assemblée générale 2017 de la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) s'est tenue le 2 juin dernier à Drummondville.

À cette occasion, l'UMQ a décerné, pour une sixième année consécutive, des palmes d'excellence à dix municipalités, dont Labelle, pour souligner leur performance exceptionnelle au cours de la dernière année au sein de la mutuelle, tant sur le plan de la prévention et du financement en matière de santé et de sécurité du travail que de la gestion des accidents du travail.

PROJECTION PUBLIQUE DU FILM DEMAIN

En collaboration avec la maison des Jeunes, la Municipalité est fière de présenter gratuitement le film Demain au gymnase du centre communautaire le dimanche 9 juillet à 13h30.

Demain est un film positif et ludique abordant des solutions pour résoudre les crises écologiques, économiques et sociales que traversent les pays de l'ensemble de la planète. Ce film/documentaire réalisé par Cyril Dion et Mélanie Laurent a été acclamé par la critique pour les thèmes discutés et son message sans toutefois être moralisateur. Ce film touchera profondément vos convictions et vos valeurs de notre vie sur la terre.

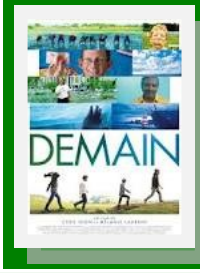

Un film/documentaire à voir absolument!

La Maison des Jeunes mettra en vente des collations pour financer leur projet.

C'est un rendez-vous et espérons vous voir nombreux!

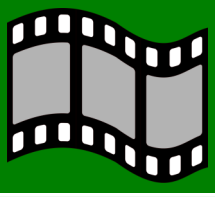

ÉLECTION MUNICIPALE DU 5 NOVEMBRE 2017

Tout comme l'ensemble des contribuables des municipalités du Québec, vous serez conviés, le **5 novembre prochain**, à utiliser votre droit de vote pour procéder à l'élection des candidates et candidats au poste de maire et aux postes de conseillers (ères).

Outre les postes qui auront été, le cas échéant, comblés par acclamation (lorsqu'un seul candidat se présente à un poste), le dimanche 5 novembre prochain, vous aurez l'opportunité d'élire les personnes qui formeront, pour les quatre (4) prochaines années, le prochain Conseil municipal de la Municipalité de Labelle. Les postes à combler pour le prochain mandat (novembre 2017 à novembre 2021) seront un (1) poste à la mairie et six (6) postes de conseillers (ères).

La Municipalité de Labelle considère primordial que vous soyez toutes et tous bien informés des étapes et des modalités qui entourent la prochaine élection municipale. Ainsi, tout au long du processus électoral qui débute le 1er septembre 2017, nous nous ferons un devoir de bien vous renseigner et de vous accompagner tout au long de cette période électorale.

Nous vous invitons à consulter régulièrement la section «ÉLECTION» sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse: www.municipalite.labelle.qc.ca. Vous y retrouverez une foule d'informations sur le déroulement des élections municipales à Labelle en 2017.

Nous vous invitons également à consulter les prochaines éditions de l'Info municipale ainsi que les divers avis publics relatifs à cette élection.

Claire Coulombe, Présidente d'élection

Évaluation des Fleurons du Québec le mercredi 26 juillet

Les Fleurons du Québec

Nous invitons tous les citoyens et commerçants de Labelle à nous aider afin d'être prêts pour l'évaluation des Fleurons du Québec qui a lieu tous les 3 ans. Nous voudrions la participation de tous afin que le 26 juillet prochain notre village soit beau et accueillant. Pas nécessaire d'aménager de nouvelles plates-bandes. Seulement tondre la pelouse, enlever les mauvaises herbes dans les aménagements de votre propriété et en bordure de la rue, ramasser le terrain des objets qui traîne en façade, etc.

HORAIRE DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

2017

Du 19 juin au 4 septembre :

Dimanche au jeudi de 9h à 17h
Vendredi et samedi de 9h à 19h

Le projet

80 jours. 1500 km. 2 étés. Notre paysage québécois. Des jeunes motivés. Ce sont les ingrédients nécessaires à ce mélange explosif!

Du Nouveau-Brunswick à Ottawa, la Marche Kawaïi traversera plus d'une centaine de munipalités au Québec durant les étés 2016 et 2017. Le tout se déroule sur le Sentier Transcanadien. Le projet vise à rassembler des jeunes de partout au Québec pour faire du plein-air et s'amuser ensemble!

Initié par un adolescent de 17 ans, le groupe Kawaïi est formé de 10 jeunes entre 15 et 18 ans. Ce sont eux qui sont à la base du projet! De fil en aiguille, le tout a pris forme et a donné naissance à cet événement.

Tout le monde est le bienvenu! Alors viens donc nous rejoindre! Une journée, une semaine, un mois!

Tu fais le premier pas et le deuxième, on le fait avec toi!

www.marchekawaii.com

Pour info:

ALEXANDRE DA COSTA ET LE QUATUOR ACACIA

Une belle soirée intime avec Alexandre Da Costa et son quatuor lors de laquelle seront interprétées des œuvres marquantes telles que la suite de Roméo et Juliette de Prokofiev ainsi que la Première Mondiale de la grande Chaconne de Bach transcrite par le compositeur britannique Paul Sarcich. Alexandre rendra également hommage à l'auteur Leonard Cohen en offrant sa version de Hallelujah.

Ce concert empreint d'une ambiance très chaleureuse s'annonce touchant et profond.

Entrez dans l'univers musical d'Alexandre Da Costa lors de la causerie de 19h, à la chapelle du centre communautaire de Labelle.

Festival classique des Hautes-Laurentides
16 juillet 19h30 à la chapelle
GRATUIT

festival classique DES HAUTES-LAURENTIDES

la collecte

Sous la présidence d'honneur de
Gilbert Brassard, maire

Collecte sur rendez-vous: 1 800 343-7264

Jeudi 6 juillet
13 h à 16 h et 17 h à 19 h

Bureau d'accueil touristique de Labelle
7900, boul. Curé-Labelle

DONNEZ DU SANG. DONNEZ LA VIE. HÉMA-QUÉBEC

L'UTILISATION DU BARBECUE

Barbecue : Mode d'emploi

La saison estivale est à nos portes et nous avons hâte de sortir cuisiner au grand air. Le barbecue est conçu pour une utilisation à l'extérieur SEULEMENT. Cet appareil de cuisson et son combustible comportent des risques importants de blessures, d'explosion et d'incendie. Il faut donc savoir comment l'utiliser, l'entretenir et l'entreposer en toute sécurité.

Assurez-vous que votre appareil est homologué et utilisez-le conformément au manuel du manufacturier.

Placez votre barbecue dans un endroit sécuritaire:

- Respectez les distances de dégagement prévues dans le guide d'utilisation de votre appareil ou laissez 1 mètre (3 pi) entre le barbecue et toute structure inflammable, une fenêtre ou une porte.
- Évitez de placer votre barbecue près d'une fenêtre ou d'une porte après son utilisation car en cas de fuite, le gaz pourrait s'infiltrer dans votre habitation.

Avant de l'utiliser:

Avant la première utilisation de la saison, nettoyez et vérifiez les brûleurs ainsi que les conduits d'alimentation de votre appareil. Faites aussi un test d'étanchéité des conduits et des raccords avec de l'eau savonneuse.

Utilisez le barbecue de façon sécuritaire:

Lisez bien les instructions du manufacturier.

Pour le démarrer :

Au départ :

1. Assurez-vous que les commandes de contrôle sont fermées;
2. Ouvrez le couvercle de votre barbecue;
3. Ouvrez la bouteille de gaz au maximum.;
4. Ouvrez lentement une des commandes de contrôle et actionnez l'allumeur intégré ou insérez une source d'allumage (briquet ou longue allumette) dans l'orifice d'allumage au bas de la cuve près du brûleur associé à la commande de contrôle qui est ouverte.

Restez éloigné de la surface de cuisson lors de l'allumage.

Attention ! Si votre barbecue ne s'allume pas dès les premiers instants, il faut fermer la bouteille et les commandes de contrôle et **laisser ventiler** complètement l'appareil avant de réessayer. Jusqu'à 15 minutes peuvent s'avérer nécessaires, selon les conditions.

Pendant son utilisation :

- Surveillez en permanence un barbecue;
- Pour éviter les accidents ou les brûlures, gardez toujours une distance sécuritaire;
- Ne déplacez jamais le barbecue lorsqu'il est allumé.

Pour l'éteindre :

1. Fermez en premier la bouteille de gaz pour purger les conduites;
2. Lorsque la flamme est éteinte, mettez toutes les commandes de contrôle en position fermée (OFF);
3. Refermez finalement le couvercle du barbecue.

Entreposage des combustibles

Lors de l'entreposage :

- Toute bouteille de gaz devrait être entreposée à **l'extérieur** d'un bâtiment;
- Protégez les bouteilles de gaz des chauds rayons du soleil ou de toute source de chaleur potentielle afin d'éviter que la pression interne de la bouteille n'augmente et ne provoque une explosion;
- Rapportez une bouteille vide ou vieille de plus de 10 ans aux endroits recommandés par votre municipalité;
- Ne jetez jamais une bouteille de gaz aux ordures.

Rappelez-vous qu'une bouteille de plus de **10 ans** doit être remplacée.

NOUVEAU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE DE 20 % POUR LA MISE AUX NORMES D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES RÉSIDENTIELLES

Lors du budget du 28 mars 2017, le gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles.
Ce crédit d'impôt, qui est en vigueur pour 5 ans (de 2017 à 2022), vise à appuyer financièrement les propriétaires qui doivent entreprendre des travaux de réfection de leurs installations septiques.

Montant du crédit
L'aide financière accordée par ce crédit d'impôt, qui pourra atteindre 5 500 $ par habitation admissible, correspondra à 20 % de la partie, excédant 2 500 $, des dépenses admissibles payées par un particulier pour faire exécuter des travaux reconnus de mise aux normes des installations d'assainissement des eaux usées de sa résidence principale ou de son chalet.

Dates de signature des contrats
Le crédit pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles pourra être demandé pour les travaux réalisés en vertu d'une entente conclue après le 31 mars 2017 et avant le 1er avril 2022.

Dates pour le paiement des dépenses admissibles
Pour l'année d'imposition 2017, les dépenses admissibles devront avoir été payées après le 31 mars 2017 et avant le 1er janvier 2018.
Pour chacune des années d'imposition de 2018 à 2022 inclusivement, les dépenses devront avoir été payées entre le 1er janvier et le 31 décembre inclusivement.

Travaux reconnus
Les travaux reconnus pour l'application du crédit d'impôt porteront sur la construction, la rénovation, la modification, la reconstruction, le déplacement ou l'agrandissement d'une installation d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées, des eaux de cabinet d'aisances ou des eaux ménagères desservant une habitation admissible.
Les travaux reconnus comprendront également les travaux qui seront nécessaires à la remise en état des lieux.
Pour être reconnus, les travaux devront être réalisés dans le respect des règles prévues par la législation et la réglementation québécoises, dont le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, et par la réglementation municipale applicable.

Qualification de l'entrepreneur
Les travaux seront reconnus si leur réalisation est confiée à un entrepreneur ayant un établissement au Québec, autre qu'une personne qui est propriétaire de l'habitation ou d'une partie de la résidence isolée dans laquelle l'habitation est comprise ou qui est le conjoint d'une telle personne.
Au moment de la réalisation des travaux portant sur des installations d'assainissement des eaux usées résidentielles, l'entrepreneur devra être titulaire d'une licence appropriée délivrée par la Régie du bâtiment du Québec et détenir le cautionnement de licence.
Pour information: www.budget.finances.gouv.qc.ca (budget-2017-2018)

CHAUVE SOURIS NORDIQUE

GRANDE CHAUVE SOURIS BRUNE

PETITE CHAUVE SOURIS BRUNE

PIPISTRELLE DE L'EST

CHAUVE-SOURIS PYGMÉE DE L'EST

CHAUVE SOURIS ROUSSE

CHAUVE SOURIS ARGENTÉE

CHAUVE SOURIS CENDRÉE

Les chauves-souris du Québec

Nous retrouvons ***8 espèces*** de chauves-souris durant l'été au Québec. Le froid des hivers québécois et l'absence d'insectes durant cette période les oblige à **hiberner** ou à **migrer**. Cinq espèces passent l'hiver ici et hibernent dans des cavernes ou des mines abandonnées. On les appelle les espèces cavernicoles. Trois espèces migrent dans des endroits plus chauds où elles se réfugient habituellement dans les arbres. Ce sont les espèces migratrices.

Saviez-vous que plusieurs de nos chauves-souris sont menacées?

Les populations de chauves-souris du Québec subissent de multiples pressions : la perte d'habitats, le développement éolien et, plus récemment, le syndrome du museau blanc, une menace très préoccupante pour les espèces cavernicoles.

Mais qu'est-ce que le syndrome du museau blanc (SMB)?

Le syndrome du museau blanc est une infection fongique (champignon) vraisemblablement d'origine européenne. Ce champignon a l'apparence d'une moisissure blanche qui se développe principalement au niveau des ailes et du nez des chauves-souris cavernicoles, d'où son appellation de *syndrome du museau blanc*. L'infection se développe lors de l'hibernation dans les grottes et les mines. Elle provoque des réveils fréquents chez les chauves-souris, qui épuisent toutes leurs réserves d'énergie et meurent de faim. De la mortalité massive de plus de 90 % des populations a été observée dans l'est du continent depuis l'introduction de ce champignon en 2006. Le syndrome a sévi dans 22 États américains et 5 provinces canadiennes tuant jusqu'à présent plus de 6 millions de chauves-souris. Au Québec, le SBM est apparu en 2010 et la propagation se poursuit.

Demande de permis pour la réalisation de travaux dans un secteur de PIIA

Certaines demandes de permis sont assujetties à une évaluation qualitative afin d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale du projet, en tenant compte des particularités de son secteur.
Les secteurs de PIIA (Plan d'Implantation et d'Intégration Architectural) sont localisés dans le périmètre urbain c'est-à-dire, le secteur de la Gare, du boulevard Curé-Labelle, du noyau villageois, de l'axe central et de la route 117.

Les projets sont soumis au Comité consultatif d'urbanisme et au conseil municipal. De la sorte, le traitement de la demande s'avère être de plus longue durée, soit d'environ un mois et demi.
Voici les travaux soumis à une demande de PIIA sous certaines conditions:

- Lotissement d'un nouveau terrain;
- Projet de lotissement majeur;
- Bâtiment principal et bâtiment accessoire visible de la rue :
- Nouvelle construction, agrandissement, reconstruction et déplacement;
- Pose d'un nouveau revêtement extérieur;
- Nouvelles ouvertures: portes et fenêtres sur la façade principale;
- Peinturer le revêtement extérieur existant;
- Pose d'un nouveau revêtement de toiture à l'ensemble du bâtiment différent de l'existant;
- Transformation d'une annexe en bâtiment principal;
- Nouvelles enseignes;
- Aménagement d'un stationnement et d'une entrée véhiculaire;
- Aménagement paysager en cour avant autre que résidentiel unifamilial, bifamilial et trifamilial;
- Clôtures, murs et murets situés en cour avant;
- Terrasses commerciales;

Les secteurs de PIIA sont délimités dans le règlement relatif aux PIIA numéro 2015-253. Vous pouvez également communiquer avec Mme Maryse Trudel, responsable adjointe du Service de l'urbanisme au 819-681-3371, poste 5008 ou au mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca, afin de savoir si votre propriété fait partie intégrante d'un secteur soumis à une évaluation qualitative du comité et du conseil.

Le PIIA a été mis en place pour améliorer la qualité du cadre bâti, assurer une intégration harmonieuse des constructions et des coloris, conserver le caractère patrimonial du secteur ou des bâtiments, assurer une qualité visuelle des cours avant et pour continuer ensemble à améliorer le paysage urbain de notre municipalité!

RÉCUPÉRATION DU STYROMOUSSE

Venez déposer vos polystyrènes au garage municipal au 8565, boul. du Curé-Labelle.

Dépôt dans les bacs vert identifiés

SVP bien nettoyer les items en polystyrène avant de les déposer dans le contenant de récupération:
Il faut rincer et retirer les étiquettes, pellicules d'emballage et tampons absorbants.

Bibliothèque Lancia-Monette
Nathalie Robson, directrice
819-681-3371, poste 5021
www.mabibliotheque.ca/labelle

MA BIBLIO À MOI
Quand je veux où je veux. http://www.clubdelecturetd.ca

Club de lecture d'été TD 2017

Club de lecture de la banque TD : Canada 150 ans
Pour les 2 à 12 ans

Le club se poursuit jusqu'au 26 août. Un cadeau t'attend lors de ton inscription et des prix seront attribués au hasard à la fin de l'été! Participe au concours régional et cours la change de gagner un I Pad mini
http://www.clubdelecturetd.ca

Heures d'ouverture :
Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 12 h 30 à 16 h 30
Jeudi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi : 10 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h 30
Samedi : 9 h à 12 h 30

Abonnement :
Résidents et contribuables : gratuit. Apportez une preuve de résidence ainsi qu'une preuve d'identité lors de votre inscription.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter le personnel au 819 681-3371, poste 5021 ou par courriel : biblio@municipalite.labelle.qc.ca

Fraîchement arrivés sur nos tablettes

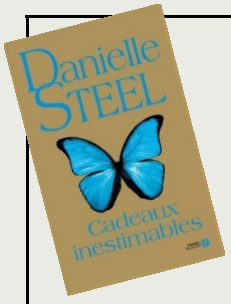

Auteur: Danielle Steel
Titre: Cadeaux inestimables

La lecture du testament de Paul Parker, rapidement emporté par un cancer, réunit sa femme, Véronique, et ses trois filles, Timmie, Juliette et Joy. La légèreté de ce père peu attentif et de ce mari volage ne les avait pas préparées à la générosité attentionnée de ses dernières volontés.

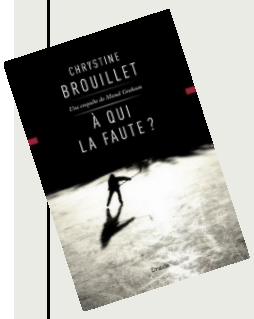

Auteur: Chrystine Brouillet
Titre: À qui la faute ?

Ils se connaissent depuis longtemps. Leurs enfants font du sport ensemble. Toutefois, si la vie de famille les réunit, des liens pernicieux se sont tissés entre certains... qui les désuniront au fil d'événements tragiques ayant pour point de départ un incident à l'aréna. Mais est-ce bien ce moment qui a tout fait basculer ? Plusieurs dangers ne les menaçaient-ils pas déjà, larvés dans leurs existences en apparence tranquilles ? C'est ce que Maud Graham et ses enquêteurs de Québec devront fouiller pour comprendre comment le drame a pu frapper avec autant de force ces familles qu'on aurait dites sans histoire...

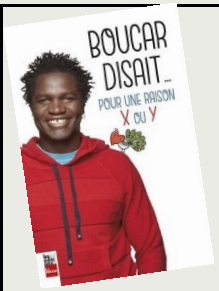

Auteur : Boucar Diouf,
Titre : Boucar disait... Pour une raison X ou Y

"Si vous ne pouvez pas lire ce livre avant votre premier baiser, ce n'est pas grave. Il vous sera aussi bien utile avant de tomber amoureux, de former un couple, de vous marier, de fonder une famille, d'élever vos enfants et même de devenir grands-parents. Ce livre est une exploration humoristique et scientifique sur la reproduction humaine depuis le coup de foudre jusqu'à ce que les enfants nés du couple quittent la maison familiale et se reproduisent à leur tour. Comprendre pour mieux célébrer l'amour, l'attachement, la vie de couple, mais aussi pour lutter contre les discriminations et les violences sexuelles, tel est le sens de ma démarche, ce qui me tient à coeur"

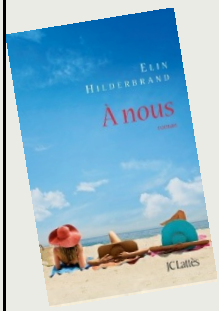

Auteur: Elin Hilderbrabd
Titre: À nous !

Laurel Thorpe, Belinda Rowe et Scarlett Oliver n'ont rien en commun excepté d'avoir été mariées à Deacon Thorpe, célèbre chef cuisinier récemment disparu. Dans ses dernières volontés, il a souhaité les réunir avec sa famille, le temps d'un week-end, dans la villa de Nantucket où il s'est éteint et où elles ont chacune leurs souvenirs. Des adieux entre accusations, larmes et drames.

De gauche à droite:
Émie Gagnon, Lydia Turpin, Philippe Cormier, Maurane Clément, Alexandre Bergeron, Marie-Ève Lacroix, Rose Brisson, Johanie Brassard

LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE HONORÉE!

C'est lors de l'assemblée de conseil du 19 juin dernier que les élus labellois ont souligé les efforts et l'accomplissement scolaire des finissants du secondaire.

En effet, ce sont 8 étudiants de la polyvalente qui ont été félicités par les membres du conseil. Une lettre de reconnaissance leur a été lue et un bracelet souvenir offert.

Le conseil municipal est fier de souligner cette étape importante dans la vie des adolescents et leur souhaite un avenir rempli de promesses!

LA MRC DES LAURENTIDES HONORE LES JEUNES QUI FONT LA DIFFÉRENCE EN TERMES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Philippe Cormier—récipiendaire secondaire 5

Philippe a réalisé un court métrage sur l'intimidation. Il prend également part en tant que comédien à une simulation d'accidents causés par l'alcool au volant dans le but de sensibiliser les étudiants de 5e secondaire.

La Municipalité de Labelle désire remercier chaleureusement ses partenaires, soient:

Proxim
Pascal Cormier

Chambre de Commerce de Labelle

Les Reliures Caron & Létourneau ltée

MP MILLER PROPANE

PROMUTUEL ASSURANCE BORÉALE

metro
Marché Mont-Tremblant

Fête Nationale
24 juin 2017

labelle

Société nationale des Québécoises et Québécois des Hautes-Rivières

André Paiement et fils excavation inc.

Le Cafetier Plus Cafés gourmets

DELMA RESORTS & HOTELS

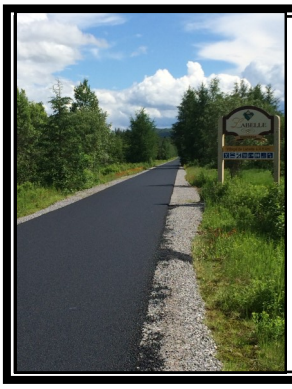

La piste cyclable se refait une beauté!

La Municipalité a réalisé en collaboration avec la MRC de Laurentides le pavage d'un kilomètre sur la piste cyclable du P'tit Train du nord aux limites de La Macaza. Les cyclistes peuvent désormais profiter d'une infrastructure de qualité.

NOUVEAU CONTENEUR POUR LES RDD AU GARAGE MUNICIPAL

Suite à une évaluation de l'entreposage de nos RDD (résidus domestiques dangereux), une mise à niveau s'imposait. L'achat d'un conteneur comportant des portes comme abri fut retenu comme solution. Une aide financière fort appréciée dans le cadre du plan de gestion des matières résiduelles va permettre l'achat dudit conteneur qui sera mis en place au garage municipal.

LES HIRONDELLES

La population des **hirondelles bicolores, blanches et bleutées**, est en **forte baisse** dans le sud de la province, selon une équipe de chercheurs du département de biologie de l'Université de Sherbrooke. Dans une étude intitulée «L'intensification de l'agriculture affecte les patrons saisonniers d'abondance des proies (diptères, insectes ailés) des hirondelles bicolores» publiée en début d'année dans la revue scientifique «Ecological applications», les chercheurs Sébastien Rioux-Paquette, Dany Grant, Fanie Pellerin et Marc Bélisle ont noté une baisse constante des effectifs de cette espèce entre 2006 et 2011, qu'ils imputent à l'agriculture intensive.

Cette étude corrobore une tendance observée depuis la fin des années 1970 selon laquelle, chaque année, les scientifiques observent une baisse de 5,5 % de cette population du nord-est de l'Amérique du Nord.

Les chercheurs ont mené leurs travaux dans 400 nichoirs installés dans 40 fermes du sud du Québec sur une superficie de 10 200 km2 entre la Rive-Sud de Montréal et Sherbrooke. Une corrélation étroite est apparue entre l'augmentation de cultures intensives d'est en ouest, la baisse du nombre de diptères (mouches, moustiques et taons) et la perte de masse corporelle des hirondelles bicolores.

Les relevés présentent une baisse significative du nombre de diptères - passant de 66 107 insectes à 42 442 entre 2006 et 2008 - notamment liée aux zones d'agriculture intensive rendues rentables par l'usage de pesticides.

Selon le professeur Dany Garant, en cinq ans, les hirondelles femelles ont perdu l'équivalent de 8 % de leur masse corporelle. «C'est impressionnant, commente le chercheur, parce que l'oiseau ne fait que 20 grammes.» Les mâles ont aussi perdu 2 % de leur poids.

Cette baisse affecte l'énergie de l'animal, donc ses déplacements, le maintien de sa température et sa reproduction.

Le Pr Garant estime que cette diminution de masse corporelle pourrait être aussi «due à des effets plus globaux que l'on ne mesure pas encore.» En effet, l'oiseau est une espèce migratrice qui passe l'hiver au Mexique et en Amérique centrale, pays dans lesquels il n'y a pas de données la concernant.

Pour enrayer cette tendance, l'oiseau qui revient au printemps en Amérique du Nord pour se reproduire, pourrait «migrer vers de nouveaux habitats ou montrer un changement physique pour maintenir son adaptation locale», a avancé le Pr Garant.

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE POUR L'ASSEMBLÉE DE JUILLET

À la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 17 juillet 2017, trois dérogations mineures sont à l'ordre du jour :

Demande #2017-014 : Demande de dérogation de 1.63 mètre avec la ligne avant pour la construction d'un bâtiment principal commercial lourd. Le tout sur le lot 5010453, situé au 5685 boulevard Curé-Labelle.

Demande #2017-015 : Demande de dérogation de 5.48 mètres carrés sur la superficie du garage et de 1.52 mètre pour la hauteur du garage et une demande de dérogation pour l'ajout d'un deuxième abri attenant au garage de 6.7 mètres carrés. Le tout sur le lot 5010868, situé au 2038 chemin des Huarts.

Demande #2017-018 : Demande de dérogation pour la construction d'un garage accessoire à l'habitation en cour avant. Le tout sur le lot 5224135, situé au 790 chemin Baudart.

Toute personne ou organisme intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogations mineures.

REFONTE DU RÈGLEMENT DE BRÛLAGE

Le nouveau règlement de brûlage mentionne qu'il n'est dorénavant plus nécessaire d'émettre un permis de brûlage pour les feux de camp, brûlage de branches et de feuilles puisque ceux-ci **ne doivent pas excéder 3 mètres de large, par 3 mètres de profond, par 2 mètres de haut.**

Lorsque l'activité de brûlage excède la norme minimale permise ci-haut mentionnée pour un feu de joie ou un feu d'agriculteur, l'émission d'un permis par la Municipalité avec l'accord du directeur du service d'incendie est requise. Le permis est valide la journée de l'événement seulement.

Même s'il n'y a pas d'émission de permis, **TOUTE** personne allumant un feu sur le territoire doit respecter le règlement de brûlage sous peine d'amende.

Je vous rappelle qu'il est interdit à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu à l'extérieur, les jours où la vitesse du vent excède 25 km/heure.

Il est également interdit à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu à l'extérieur lorsqu'un avis d'interdiction a été émis à des fins de sécurité, soit par le gouvernement du Québec ou ses mandataires, soit par la municipalité elle-même. Celui qui effectue le brûlage doit en tout temps vérifier, avant de procéder au brûlage ou d'allumer un feu, que le danger d'incendie soit bas (blanc) ou modéré (vert) avec la Société de protection contre le feu (SOPFEU Outaouais-Labelle) ou via le site Internet de la Municipalité. Si le danger d'incendie est élevé (jaune) ou extrême (rouge), tout feu est interdit.

Faites attention, le printemps et l'été sont les moments de l'année où les feux de broussailles sont les plus à risque. Soyez vigilant!

Ce règlement est accessible sur notre site internet au http://www.municipalite.labelle.qc.ca et à la Municipalité de labelle.

COMPTOIR D'ENTRAIDE

SUPER VENTE FAMILIALE

du 10 au 14 juillet 2017
Tous nos vêtements, souliers et sacs à main, livres et articles pour la maison sont à

50% de réduction ou vous remplissez un sac pour aussi peu que 5$

N'oubliez pas vous sommes ouverts
tous les samedis de juillet et août de 10h à midi

127, rue du Collège, Labelle, 819-686-1878

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

MUSÉE FERROVIAIRE DE LA GARE DE LABELLE

Le musée ferroviaire de la Gare de Labelle est ouvert tous les jours de l'été ! Venez nous voir!
Entre 10h à 16h au 178, rue du Dépôt

PERLE RARE RECHERCHÉE :

Nous recherchons un employé pour compléter notre personnel d'accueil cet été de 2 à 3 jours semaine avec un salaire selon les normes du travail

Contactez -nous 819 686 2422
Comité de la Gare de Labelle

LA NATIVITÉ-DE-MARIE DE LABELLE

Saison estivale en paroisse, bienvenue à tous

Chaque dimanche à 9 h 30 est célébrée la messe à la chapelle du centre communautaire et, en semaine, le jeudi à 11 h au CHSLD. Paroissiens et paroissiennes, villégiateurs et visiteurs, vous êtes les bienvenus à nos célébrations.

Pour toute information, payer votre dîme ou des intentions de messe, on vous accueillera au bureau du secrétariat les mardis et jeudis de 13 h à 16 h.

Bon été à tous, profitez-bien de ces moments de rencontre et de détente.

MAISON DES JEUNES

SOIRÉES SPORTIVES DE 19 À 20 H 30 :

On joue à la balle-molle avec Sébastien Blais à tous les jeudis. Surveillez la page Facebook MDJ Labelle pour plus d'informations.

HORAIRE D'ÉTÉ

La période estivale étant arrivée nous vous invitons à consulter la page Facebook de la MDJ pour connaître nos heures d'ouverture et les activités spéciales.

PROJET D'ÉCHANGE INTERCULTUREL QUÉBEC-BELGIQUE

Du 3 au 13 juillet prochain la MDJ de Labelle accueillera 10 jeunes de la troupe de scouts les « Pionniers 7bw » en provenance de la Belgique. Une multitude d'activités et d'échanges entre les jeunes de la MDJ et les belges sont prévues :

Construction de bacs potagers communautaires qui seront installés à la MDJ ;
Implication communautaire chez des producteurs locaux : Safran des Neiges et Labelle et l'Argousier
Descente de la rivière Rouge en canot
Visite des chemins du terroir
Confection de produits à base d'ingrédients typiquement québécois et belge
Escapade de 3 jours à Québec pour faire découvrir nos attraits historiques
Visionnement public du film « Demain, le film »
Randonnée pédestre
Et plus encore

Dans le cadre de cet échange, les jeunes de Labelle impliqués dans le projet auront la chance de découvrir la Belgique en 2019.

CAMPAGNES DE FINANCEMENT À VENIR

BINGO TUPPERWARE

Le vendredi 11 août à 19 h à la salle Wilfrid-Machabée
25 $ par personne

BARRAGE ROUTIER

Le samedi 2 septembre 2017

CRÉDITS PHOTOS: **ALLEN MCEACHERN** - *PHOTOGRAPHE COMMERCIAL*

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Heure	Activités	Organisme	Lieu
07	**06**	**13h à 16h et 17h à 19h**	La collecte	Héma-Québec	Bureau d'accueil touristique
07	**08**	**En soirée**	Kawaii	Municipalité de Labelle et MDJ de Labelle	Le Dôme
07	**09**	**10h**	Initiation au Pickleball	Municipalité de Labelle	Le Dôme
07	**09**	**13h30**	Projection du film «Demain»	Municipalité de Labelle	Gymnase du centre communautaire
07	**10 au 14**		Super vente familiale	Comptoir d'Entraide	127, rue du Collège
07	**14**		Date de tombée –Info municipale	Municipalité de Labelle	
07	**16**	**19h30**	Alexandre Da Costa	Festival classique des Hautes-Laurentides	Chapelle du Centre communautaire
07	**17**	**20h**	Séance ordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
08	**02**		Parution—Info municipale	Municipalité de Labelle	
08	**11**	**19h**	Bingo Tupperware	Maison des jeunes	Salle Wilfrid-Machabée

Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
Tél.: **819 681-3371** • Téléc.: **819 686-3820**
www.municipalite.labelle.qc.ca
Pour publication: info@municipalite.labelle.qc.ca

INFO MUNICIPALE: COPYRIGHT 2016, MUNICIPALITÉ DE LABELLE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.